[](https://www.kla.tv/6590)

Pourquoi les Nations Unies gardent-elles le silence face à la violation de la souveraineté de la Syrie ?

**Le 13 août 2015, les médias ont diffusé l’information que des avions de combat des Etats-Unis ont décollé de Turquie pour attaquer des positions de la milice terroriste de l’Etat islamique. Le Pentagone aurait annoncé sans plus de détails que les avions seraient partis de la base aérienne d’Incirlik.**

Mesdames, Messieurs  
Le 13 août 2015, les médias ont diffusé l’information que des avions de combat des Etats-Unis ont décollé de Turquie pour attaquer des positions de la milice terroriste de l’Etat islamique. Le Pentagone aurait annoncé sans plus de détails que les avions seraient partis de la base aérienne d’Incirlik.  
  
Le vendredi 24 juillet 2015 déjà, la Turquie avait bombardé son pays voisin la Syrie. Le premier ministre turc, Ahmet Davutoglu, avait déjà fait savoir que ces interventions ne seraient pas « un cas isolé » mais qu’elles seraient poursuivies.  
Le vice-ministre des affaires étrangères de Syrie Faisal Al-Mekdad avait réagi en disant : « La Syrie ne peut accepter aucune action turque sur son territoire. »  
  
Entre-temps le président turc Erdogan a négocié avec son homologue des Etats-Unis, Barack Obama, pour accorder aux Américains le droit d’utiliser la base aérienne d’Incirlik près d’Adana. En outre il a été défini une zone d’exclusion aérienne dans un corridor long de 90 kilomètres et large de 50 kilomètres à l’ouest de la ville de Dscharabulus qui est contrôlée par l’EI. Aucun avion de l’armée de l’air syrienne n’a le droit de se trouver dans cette zone.  
  
Dans notre émission du 24 septembre de l’année dernière nous avons déjà rapporté que les opérations militaires des Américains en Syrie contreviennent à la Charte des Nations-Unies. Cette violation de la souveraineté de la Syrie s’applique évidemment aussi à la Turquie. Il s’agit de l’article 2, paragraphes 1 et 4 de la Charte des Nations-Unies, qui dit :  
Article 2 paragraphe 1 : L’organisation (ce sont les Nations-Unies) se base sur le principe de l’égalité souveraine de tous leurs membres. [...]  
  
  
  
  
  
Article 2 paragraphe 4 : Tous les membres s’abstiennent dans leurs relations internationales de toute menace ou d’emploi de violence contre l’intégrité territoriale ou l’indépendance politique d’un Etat ou qui est incompatible avec les buts des Nations-Unies. [...]   
  
La question suivante s’impose : Comment se fait-il que les lois de la Charte des Nations-Unies pour la protection des pays souverains ne sont pas exigées de manière conséquente par la collectivité des Nations-Unies et que des infractions ne sont pas sanctionnées ? De même, les médias principaux occidentaux n’émettent pas le moindre mot de critique sur les violations de la souveraineté de la Syrie. Pour trouver une réponse à cette question il est intéressant de comparer avec la Libye.  
  
Nous nous rappelons qu’en 2011 une zone d’exclusion aérienne sur la Libye a pareillement été décrétée. A l’époque ces actions initiées de l’extérieur ont conduit à ce que le pays soit totalement déstabilisé et que son chef d’Etat Mouammar al-Kadhafi soit tué. On peut penser de Kadhafi ce qu’on veut, mais avant 2011 la Libye était le pays le plus prospère du continent africain. Les soins de santé, les pensions aux veuves, aux orphelins et les retraites, l’instruction scolaire et bien d’autres choses étaient financées par l’Etat. A contrario la guerre de Libye de l’OTAN a laissé selon les sources entre 50.000 et 90.000 morts et disparus et un immense chaos.  
  
Selon le ministère des affaires russe l’intervention des Etats-Unis et de leurs alliés de l’OTAN a eu pour conséquence « des milliers de morts civils » ainsi que « la destruction de l’infrastructure économique du pays ». La guerre civile a continué alors que personne ne s’y attendait. C’est pourquoi l’afflux de réfugiés de Libye continue sans interruption. Rien que ces faits en disent long sur les bénéficiaires de ces interventions de l’OTAN en terrain étranger. Car il semble qu’en Syrie aussi la situation évolue malheureusement de plus en plus au détriment de la population civile. Ainsi par exemple le 2 mai 2015, la Radio-Télévision Suisse SRF a rapporté que, lors d’une attaque aérienne américaine contre la milice terroriste EI au nord de la Syrie, jusqu’à 80 civils ont été tués ; parmi les victimes il y a des familles entières et le résultat des attaques actuelles n’est pas encore connu. L’afflux de réfugiés de Syrie continue sans interruption. On dit que jusqu’à présent 3 millions de Syriens ont pris la fuite.  
  
Chers téléspectateurs, une prochaine émission montrera quelles stratégies globales se trouvent en amont de ces actions. Donc connectez-nous de nouveau régulièrement ici sur murdeslamentations.tv pour avoir la suite.

**de Paul G**

**Sources:**

[www.jungewelt.de/2015/07-25/061.php](https://www.jungewelt.de/2015/07-25/061.php)  
  
[www.zeit.de/politik/ausland/2011-03/libyen-uno-flugverbotszone](https://www.zeit.de/politik/ausland/2011-03/libyen-uno-flugverbotszone)  
  
<https://gegen-kapital-und-nation.org/muammar-al-gaddafi-%E2%80%93-von-wegen-verr%C3%BCckt>  
  
<http://de.sputniknews.com/politik/20140825/269388155/Auenamt-in-Moskau-US-Intervention-strzte-Libyen-in-Chaos-.html>  
  
[www.srf.ch/news/international/angriffsziel-is-erste-us-kampfjets-starten-in-der-tuerkei](https://www.srf.ch/news/international/angriffsziel-is-erste-us-kampfjets-starten-in-der-tuerkei)  
  
[www.srf.ch/news/international/80-tote-zivilisten-bei-us-angriff-in-syrien](https://www.srf.ch/news/international/80-tote-zivilisten-bei-us-angriff-in-syrien)

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Syrie - [www.kla.tv/Syrie](https://www.kla.tv/Syrie)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.